

Rétablissement de la franchissabilité piscicole en aval de Bonpas

Bulletin n°10 de suivi de la nappe – situation au 23/07/25

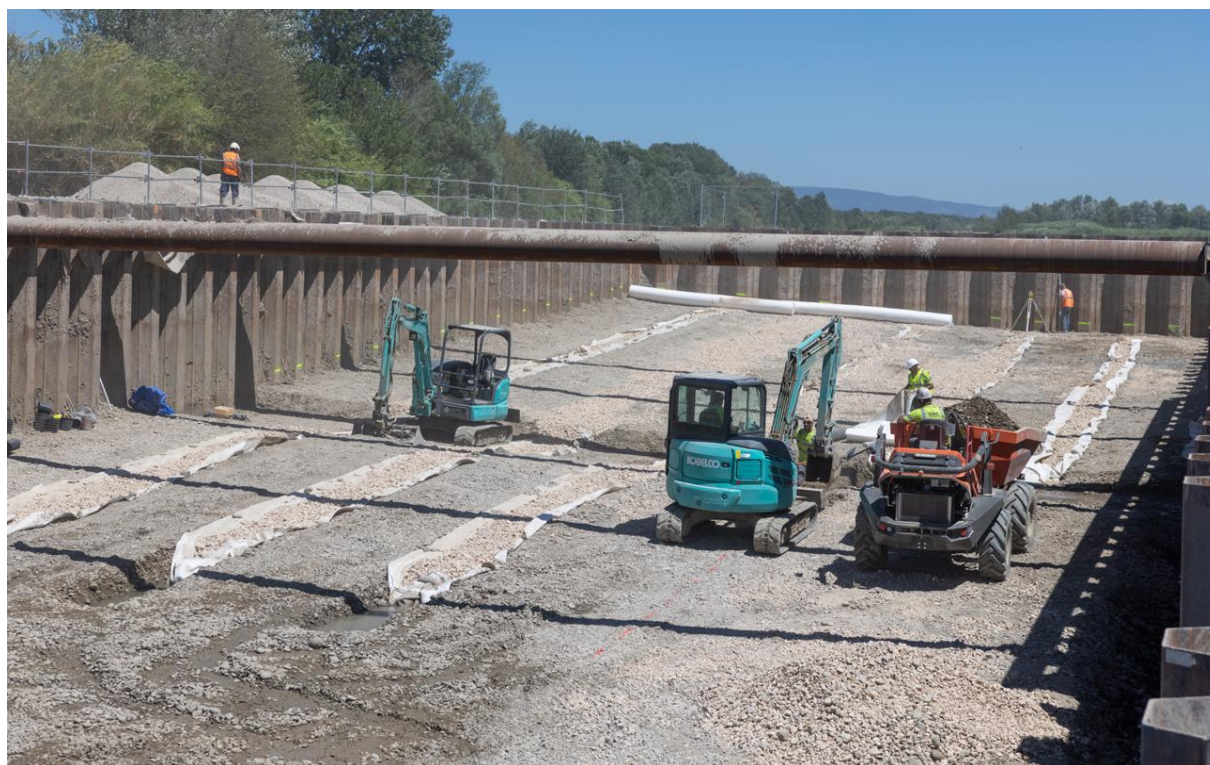
Les travaux de rétablissement de la franchissabilité piscicole sur les seuils 67 et 68 ont repris début juillet. Contrairement à l'année dernière, aucune intervention est prévue directement sur les seuils. Les travaux se cantonneront uniquement au niveau des deux plateformes constituant les futures passes-à-poissons. Le présent bulletin (le second édité en 2025) fait le point sur la situation fin juillet, sur la base de relevés effectués le 23 juillet 2025.

Travaux en cours

Le chantier est entré dans sa 4^{ème} semaine de réalisation après le démarrage de la phase 2 des travaux le 2 juillet dernier. Pour rappel, depuis début juillet, les entreprises sont intervenues uniquement au sein des caissons palplanches (structures des futures passes-à-poissons).

Ont été réalisés en particulier : le butonnage (pour éviter tout risque de déformation des rideaux de palplanches), la préparation du support du génie civil à venir avec le système de drainage et le réglage fin d'une couche de GNT.

Mise en place du système de drainage



Mise en place, réglage et compactage de la couche de GNT



Dès la semaine prochaine (semaine 31), les entreprises augmenteront leurs effectifs sur le site. Les dimensions de ces deux ouvrages d'envergure impliquent de travailler par zone. Les tâches seront identiques d'une zone à l'autre : bétonnage, pose du ferrailage, mise en place des plots et des rugosités (blocs) qui constitueront le fond des passes-à-poissons.

Situation hydrologique et piézométrique

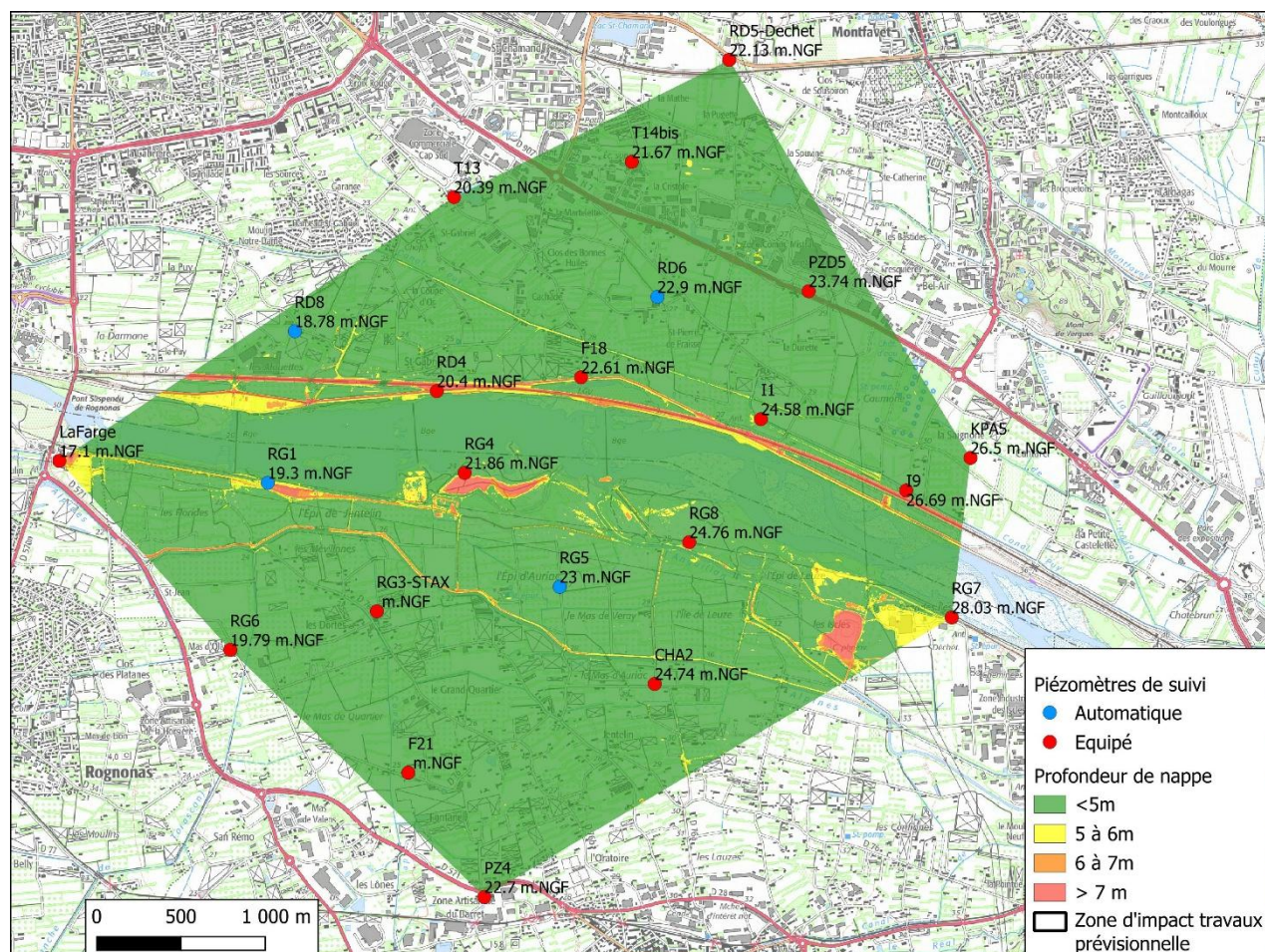
Les dernières restitutions en Durance ont eu lieu au cours de la première semaine de juillet, après une diminution progressive des débits restitués durant la seconde quinzaine du mois de juin. L'impact de cette fin de restitutions est bien visible sur la nappe, notamment en bordure de Durance, puisqu'après un point haut atteint début juin, son niveau a baissé régulièrement jusqu'à fin juillet. En champ moyen et éloigné par rapport à la Durance, on observe également l'enclenchement de la lente baisse estivale de la nappe, sur un rythme comparable à ce qui a été observé les années précédentes. Le comportement estival n'a donc pas été impacté par les travaux de l'été 2024.

En champ proche des seuils, le niveau de la nappe est de l'ordre de 40 à 50 cm plus bas que les années précédentes ce qui confirme l'impact observé au cours de l'an dernier. On notera que cet abaissement est constaté dès le début de l'été car cet impact est désormais permanent, contrairement à 2024 où l'abaissement de nappe est apparu au cours de l'été, lors de l'abaissement du niveau des souilles.

En champ moyen et éloigné par rapport à la Durance, on observe des niveaux de nappe sensiblement identiques à ce qui avait pu être observé les années précédentes, avec au plus une vingtaine de cm d'abaissement en champ moyen en rive gauche. L'impact des travaux de l'été 2024 est difficilement discernable et reste compris dans la marge des variations interannuelles que l'on peut observer, ce qui confirme une nouvelle fois les observations effectuées à l'été 2024.

La carte suivante représente la profondeur de la nappe par rapport à la topographie de surface mesurée au 23 juillet 2025. Les mesures ponctuelles faites à chaque piézomètre du réseau sont interpolées pour obtenir une représentation spatiale des niveaux de nappe.

Compte tenu de la situation, similaire à ce qui avait été observé en 2024 après l'abaissement des seuils, aucun nouvel impact n'est envisagé sur les différents usages liés à la nappe.



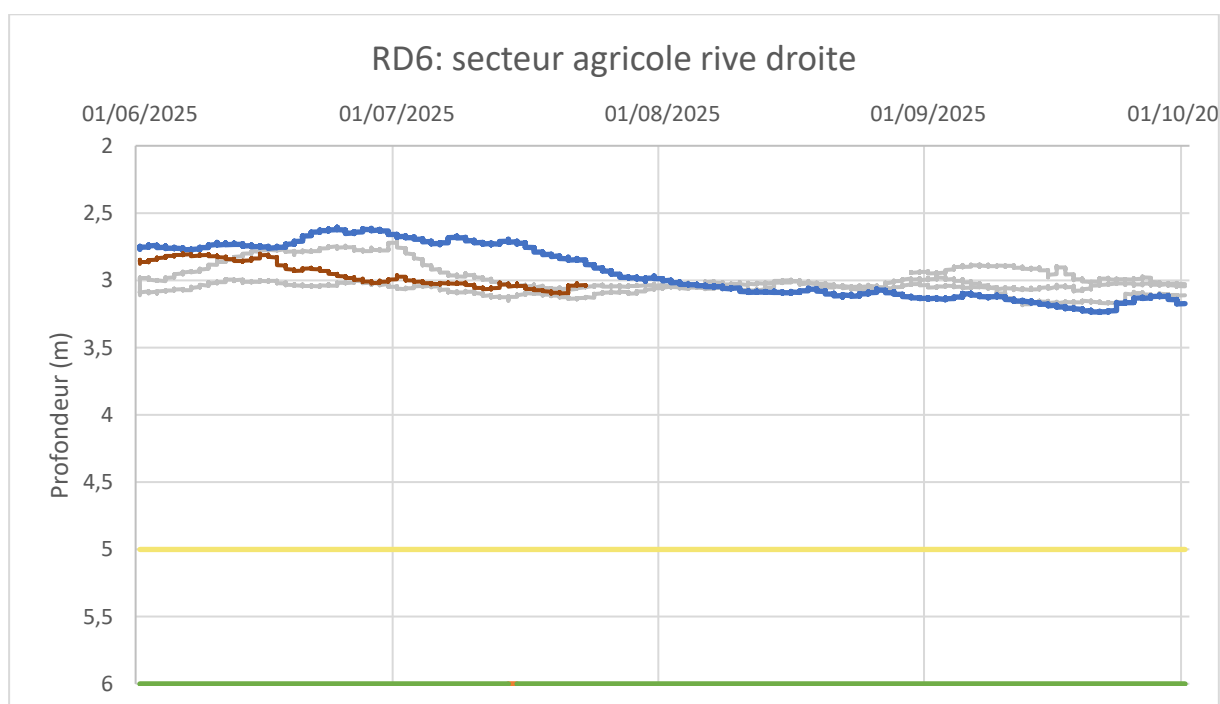
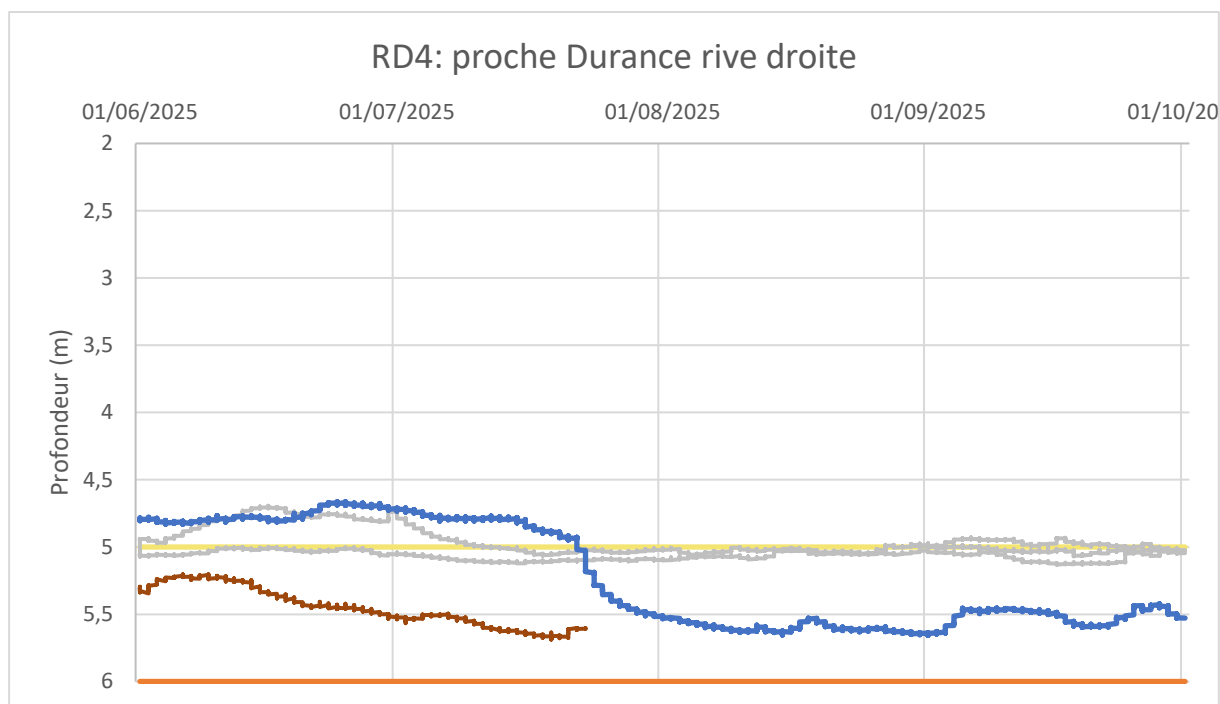
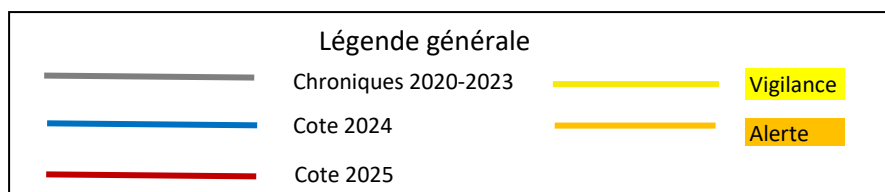
Carte de profondeur de nappe par rapport à la topographie de la surface – situation au 23/07/25

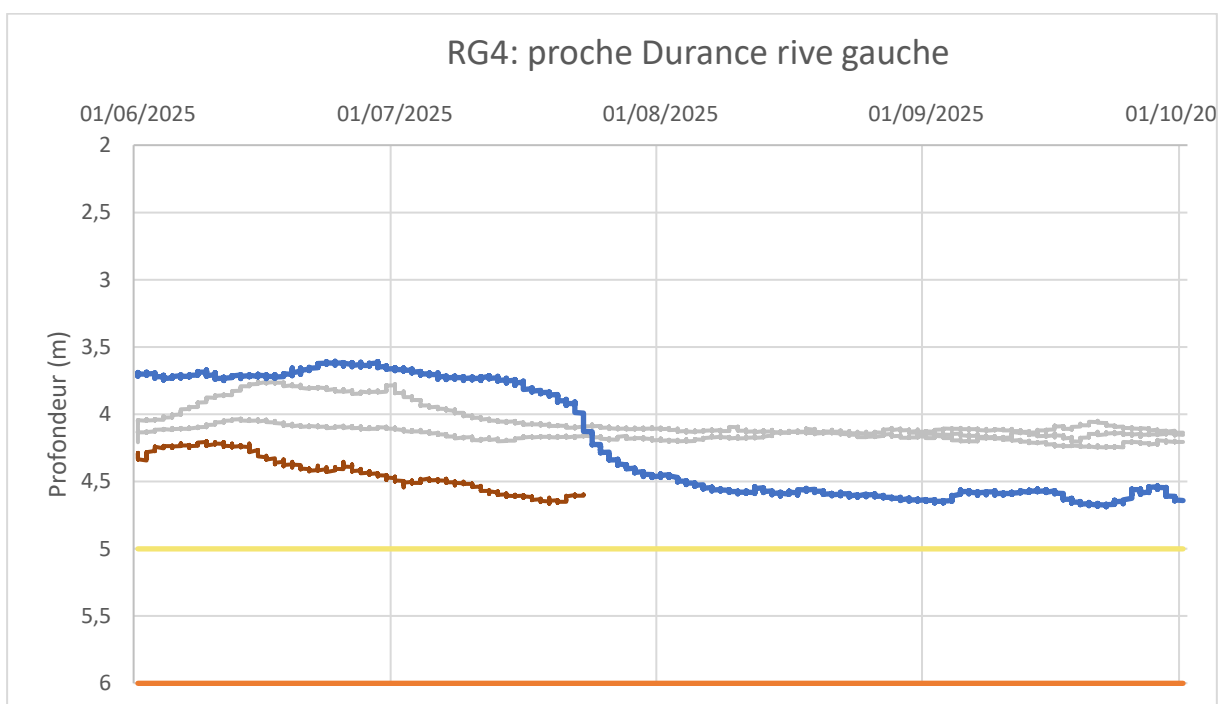
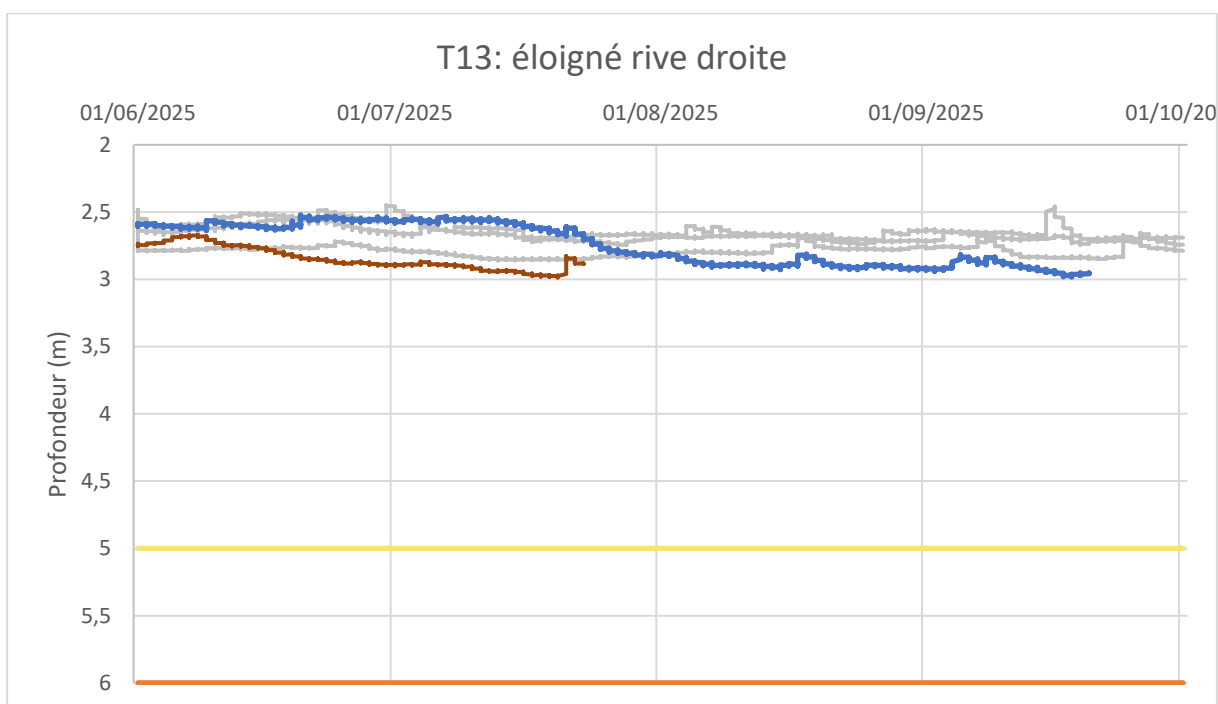
Pour rappel, les études menées sur la nappe ont mis en évidence une prédominance de forages équipés de pompes de surface pour lesquels la profondeur du toit de la nappe est le paramètre fondamental à surveiller. Différentes classes de profondeur ont été déterminées, à savoir :

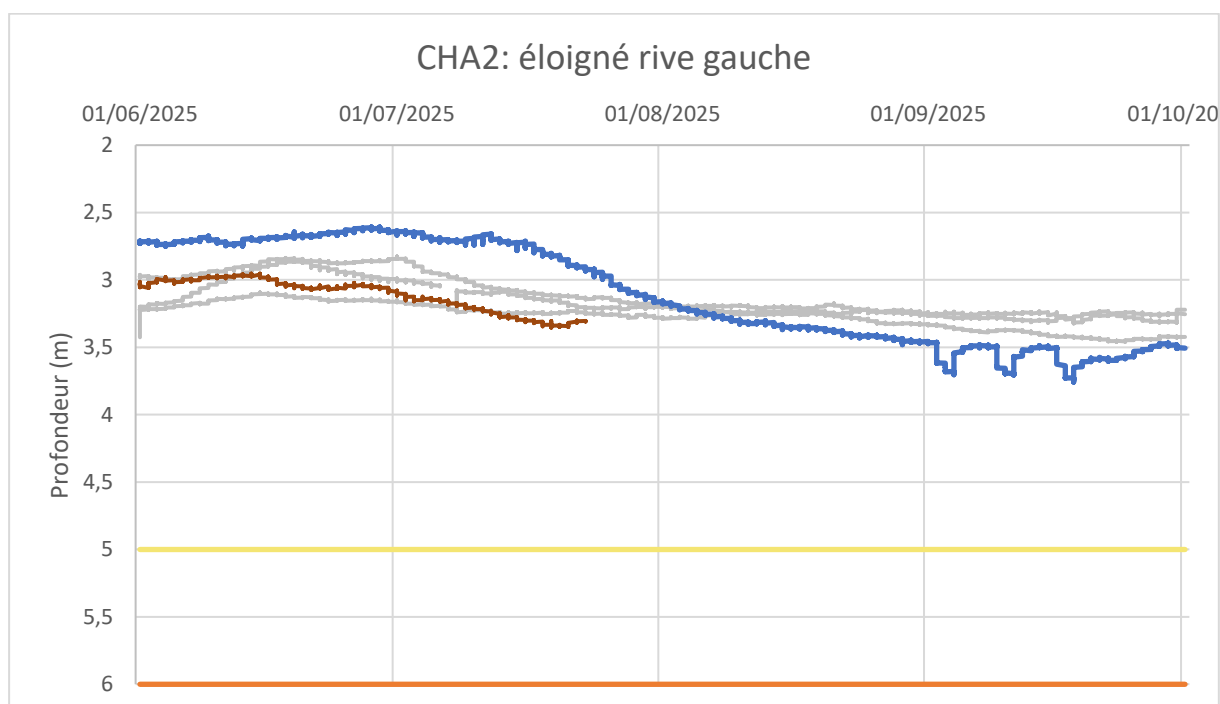
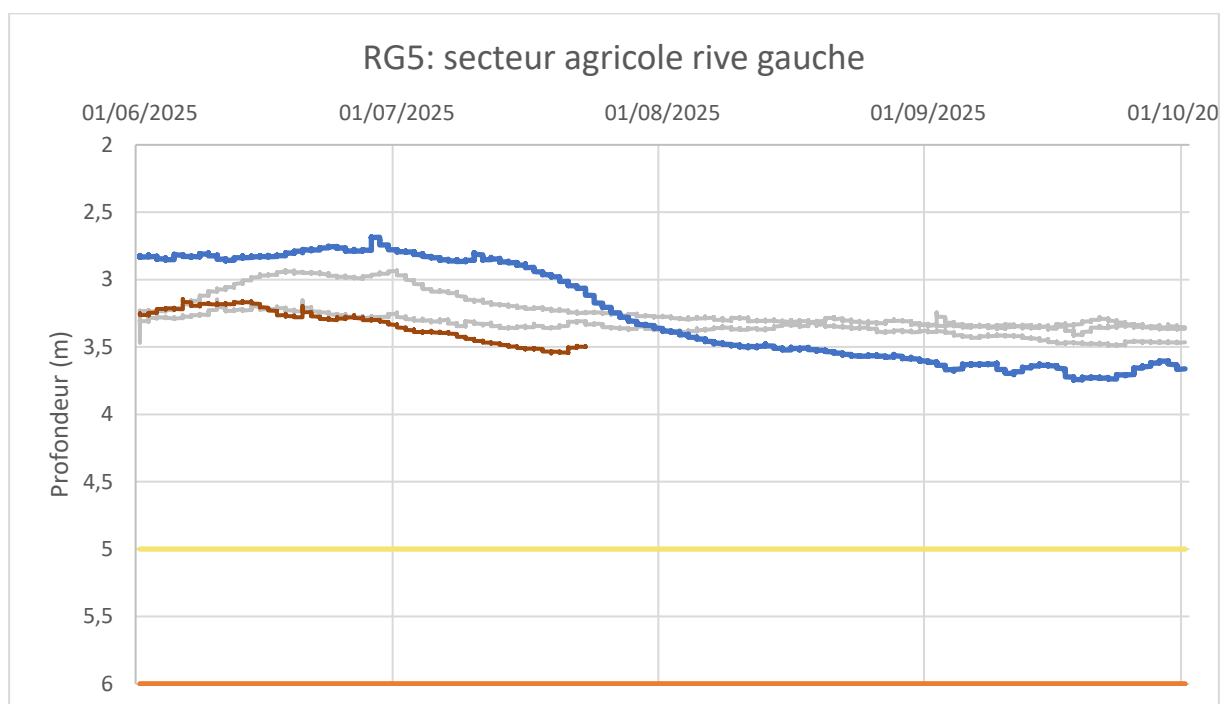
- Profondeur < 5 m : Fonctionnement nominal ; aucun impact n'est attendu sur les pompes en place pour l'irrigation et l'eau domestique.
- 5m < Profondeur < 6m : Vigilance ; Impact mineur possible sur des forages mal dimensionnés.
- 6m < Profondeur < 7m : Alerte ; Dysfonctionnements ponctuels possibles des pompes de surface.

- Profondeur > 7 m : Alerte renforcée ; Dysfonctionnements probables des pompes de surface en place pour l'irrigation et l'eau domestique.

Dans la carte précédente, apparaissent certaines zones en rouge/orange/jaune alors que la nappe est dans une situation haute. Il s'agit de zones en surélévation par rapport au terrain naturel, la distance entre le sol et la nappe est ainsi artificiellement plus grande, mais il n'y a pas de forage sur ces zones.







Contact

Pour toute information complémentaire ou signalement, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet du SMAVD et le formulaire de contact mail associé :

<https://www.smavd.org/travaux-de-retablissement-de-la-franchissabilite-piscicole-sur-les-seuils-68-67-et-66/>